Nations Unies

S/PV.7182



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7182e séance

Mardi 27 mai 2014, à 14 h 30

New York

Président :	Mme Paik Ji-ah	(République de Corée)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Baubys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Davison
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	Mme Alingue

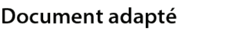
Ordre du jour

Rapports du Secréataire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

14-40913 (F)









La séance est ouverte à 14 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/367, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Tchad.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2155 (2014).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends de nouveau la parole devant le Conseil de sécurité sous la présidence de la République de Corée. Je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, que nous apprécions sincèrement le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Ma déclaration d'aujourd'hui sera un très bref message de gratitude.

Il ne fait aucun doute qu'en dépit de notre intérêt commun pour le maintien de la MINUSS, nous devons faire face à des problèmes exigeant une participation constructive afin de promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération.

Pour la plupart d'entre nous qui connaissons bien le contexte de la présence de la MINUSS dans notre pays en tant qu'agent de bonne volonté et de soutien, c'est avec malaise que nous avons assisté à des manifestations anti-ONU. Comme je l'ai déjà dit, ces manifestations étaient dues en partie à des malentendus et en partie à des préoccupations réelles concernant des questions spécifiques dont j'ai discuté en profondeur et en toute franchise avec les deux parties.

Ces manifestations étaient également une réaction à l'écart qui existe entre les objectifs ambitieux de la Mission tels que fixés initialement et les lacunes observées s'agissant de la prestation des services sur le terrain, en raison des ressources limitées dont dispose la MINUSS. Malgré cette déception, le Gouvernement n'a cessé d'apprécier à sa juste valeur le rôle que jouent la MINUSS et ses responsables dans le pays et demeure attaché à la coopération, comme le Président Salva Kiir l'a assuré au Secrétaire général Ban Ki-moon lors de sa dernière visite à Djouba.

Le Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix et le Gouvernement sud-soudanais ont travaillé en étroite collaboration afin d'aplanir leurs divergences de vue et de régler leurs malentendus dans le cadre de la nouvelle configuration de la MINUSS. Même si notre gouvernement a émis quelques réserves au sujet de certains éléments figurant dans le nouveau mandat, nous espérons que notre coopération sera renforcée vu que nous partageons les mêmes préoccupations, et grâce à l'amélioration de notre communication.

J'ai déclaré à plusieurs reprises que le Gouvernement sud-soudanais était bien conscient qu'il avait des capacités limitées s'agissant de satisfaire pleinement ses engagements et ses aspirations en matière de protection de ses citoyens et que la longue guerre qui a duré environ un demi-siècle avait laissé des blessures profondes, qui mettront longtemps à se cicatriser. C'est pourquoi nous estimons que même s'il est compréhensible que l'ONU revoie ses priorités face à la crise que connaît actuellement le Soudan du Sud, le renforcement des capacités de l'État doit demeurer l'une des plus hautes priorités.

Le renforcement des capacités a pour but de contribuer à créer un État capable, responsable et sensible aux besoins de la population – et non un État oppressif.

Ne pas contribuer à édifier un État qui fonctionne comme il faut pourrait entraîner de graves problèmes que l'ONU et la communauté internationale pourraient être appelés à résoudre plus tard. Par conséquent, il faut considérer le renforcement des capacités comme une forme de stratégie préventive. Nous espérons que cet aspect sera pris sérieusement en considération et intégré dans le mandat de la MINUSS lorsqu'il sera renouvelé la prochaine fois.

Le Gouvernement sud-soudanais se félicite de ce qu'une attention accrue ait été accordée à la protection des civils, étant donné la gravité de la crise qui frappe le pays. Cependant, nous espérons qu'il n'y aura pas de crises plus tragiques, similaires à celles auxquelles le monde a déjà assisté, alors que les parties œuvrent en faveur du rétablissement de la paix et de la réconciliation, dans le plein respect du principe de responsabilité, grâce aux négociations menées sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous espérons en outre que grâce au recentrage du mandat et aux enseignements tirés de l'expérience, les Casques bleus de la MINUSS – qui ont parfois mis leur propre vie en danger pour protéger les civils – seront mieux préparés et équipés pour intervenir plus efficacement afin de protéger les civils, de se protéger eux-mêmes et de protéger leurs installations.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous devons admettre en toute humilité que les deux parties ont commis des erreurs et que nous devons travailler en étroite collaboration pour remédier à ces erreurs du passé et forger un partenariat encore plus solide en vue de la réalisation de nos objectifs communs. Le Soudan du Sud sera à tout jamais reconnaissant pour l'appui qu'il a reçu en vue de l'avènement de son indépendance et dans le cadre de nos efforts pour édifier un État viable, après le conflit. Nous ne devons pas laisser les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés ébranler ces fondements solides.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 45.